



GROUPE SNC-LAVALIN INC.

NOTICE ANNUELLE

Exercice terminé le 31 décembre 2010

Le 11 mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
1.1 CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ.....	4
1.2 FILIALES ET SOCIÉTÉS ASSOCIÉES.....	4
2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	6
3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	10
3.1 DISPOSITION GÉNÉRALE	10
Stratégie d'affaires.....	12
Concurrence.....	12
Politique de gestion de trésorerie.....	13
Structure organisationnelle.....	13
3.2 REVENUS PROVENANT DU CARNET DE COMMANDES	13
3.3 FACTEURS DE RISQUE.....	13
3.4 RESSOURCES HUMAINES.....	14
3.5 ÉNONCÉ DE VALEURS « NOUS VEILLONS ».....	14
3.5.1 Bien-être des employés.....	14
3.5.2 Santé et sécurité.....	14
3.5.3 Les collectivités au sein desquelles nous vivons et travaillons	15
3.5.4 Environnement	15
3.5.5 Qualité	15
4. DIVIDENDES.....	15
5. STRUCTURE DU CAPITAL.....	16
Description générale	16
Actions ordinaires.....	16
Notes.....	16
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	16
Marché.....	16
Cours et volume des opérations.....	17
7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	18
8. POURSUITES	21
9. CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES MODIFIÉE ET MISE À JOUR	22
10. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	22
11. EXPERTS	22
12. COMITÉ D'AUDIT	22
Mandat du comité d'audit.....	22
Composition du comité d'audit	22
Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit.....	22
Politiques et procédures d'approbation préalable.....	23
Honoraires de l'auditeur	23

13.	MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	24
14.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	24
	SUPPLÉMENT A – Mandat du comité d’audit.....	25

N.B. : À moins d’indication contraire, l’information présentée dans cette notice annuelle est en date du 31 décembre 2010.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Groupe SNC-Lavalin inc. (la « **Société** ») a été constituée en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mars 1980. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment aux fins suivantes : fractionner ses actions en circulation (en 1996) à raison de trois pour une, mettre en œuvre un régime de droits de souscription des actionnaires, modifier la dénomination sociale de la Société, créer de nouvelles catégories d'actions et remanier son capital-social en circulation, changer le nombre maximal d'administrateurs (les « **administrateurs** »), ajouter une exigence prévoyant qu'au moins les deux tiers des administrateurs ne seront pas des employés de la Société ou des membres de son groupe et redésigner les actions à droit de vote subalterne de catégorie A comme des actions ordinaires.

Le siège social de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3.

Dans la présente notice annuelle, « **SNC-Lavalin** » désigne, selon le contexte, la Société et toutes ou certaines de ses filiales ou coentreprises, ou la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou coentreprises.

1.2 FILIALES ET SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Le tableau figurant à la page suivante indique les principales filiales et sociétés associées de SNC-Lavalin, ainsi que les principales entités de concessions d'infrastructure auxquelles la Société participe, leur territoire de constitution (qui est le Canada ou l'une quelconque des provinces ou l'un quelconque des territoires, sauf indication contraire) et le pourcentage d'actions votantes détenues en propriété véritable, par SNC-Lavalin ou sur lequel SNC-Lavalin exerce un contrôle ou a la main haute, directement ou indirectement.

**Pourcentage de titres comportant
droit de vote détenu**

Filiales et sociétés associées

B E Morgan Associates (Proprietary) Limited (<i>Afrique du Sud</i>)	100 %	•
C.J. MacLellan & Associates Inc. (<i>Nouvelle-Écosse</i>)	100 %	•
Genesis Network Architecture and Engineering Inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
Groupe Qualitas Inc. (<i>Québec</i>)	100 %	•
Intecsa-Inarsa, S.A. (<i>Espagne</i>)	100 %	•
Itanusca Proyectos de Ingenieria S.A. (<i>Colombie</i>)	60 %	•
Marte Engenharia Ltda (<i>Brésil</i>)	100 %	•
Minerconsult Engenharia Ltda (<i>Brésil</i>)	100 %	•
Nexacor Realty Management Inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
Nishi-Khon / SNC-Lavalin Limited (<i>Territoires du Nord-Ouest</i>)	49 %	◆
OA O Vnpineft (<i>Russie</i>)	48 %	◆
P.T. SNC-Lavalin TPS (<i>Indonésie</i>)	95 %	•
Pellemon Inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
S.A. SNC-Lavalin N.V. (<i>Belgique</i>)	100 %	•
SLIVIA Inc. (<i>Québec</i>)	60 %	•
SLP Soutien à la clientèle inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC Italia S.p.A. (<i>Italie</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin (Malaisie) Sdn. Bhd. (<i>Malaisie</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin (S.A.) Inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd. (<i>Chine</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U. (<i>France</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Algérie EURL (<i>Algérie</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin America, Inc. (<i>Colorado</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Angola Lda (<i>Angola</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Arabia LLC (<i>Arabie saoudite</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin ATP Inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd. (<i>Australie</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Chile S.A. (<i>Chili</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction (Atlantic) Inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction Inc. (<i>Ontario</i>) (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Construction International SAS (<i>France</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Constructors Inc. (<i>Delaware</i>)	100 %	•
Programmes de défense SNC-Lavalin inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Dominicana S.A. (<i>République dominicaine</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Egypt LLC (<i>Égypte</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Electronics Inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited (<i>Inde</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Engineers & Contractors, Inc. (<i>Texas</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Eurasia OOO (<i>Russie</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Europe B.V. (<i>Pays-Bas</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Europe S.A.S. (<i>France</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC (<i>Émirats arabes unis</i>)	49 %	◆
SNC-Lavalin inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin India Infrastructure Advisors Private Limited (<i>Inde</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin International inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin International S.A.S. (<i>France</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Mühendislik VE Taahhüt Limited Sirketi (<i>Turquie</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Nucléaire inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Operations & Maintenance Inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin PAE inc. (<i>Canada</i>)	50 %	◆
SNC-Lavalin Peru S.A. (<i>Pérou</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Pharma inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Pharma S.A. (<i>Belgique</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Polska Sp. zo.o. (<i>Pologne</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Power Ontario Inc. (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Project Services, Inc. (<i>Pennsylvanie</i>)	100 %	•

**Pourcentage de titres comportant
droit de vote détenu**

Filiales et sociétés associées (suite)

SNC-Lavalin Romania S.A. (<i>Roumanie</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin S.A.S. (<i>France</i>)	100 %	•
Les Services SNC-Lavalin Itée (<i>Canada</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited (<i>Afrique du Sud</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Sucres & Bioindustries S.A.S. (<i>France</i>)	66 %	•
SNC-Lavalin Transportation Korea Inc. (<i>Corée</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin UK Limited (<i>Royaume-Uni</i>)	100 %	•
Société d'Études et de Réalisations S.A.S. (SODER) (<i>France</i>)	100 %	•
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A. (<i>Haïti</i>)	33,33 %	◆
Socodex Venezuela C.A. (<i>Venezuela</i>)	100 %	•
SNC-Lavalin Infrastructure Private Limited (<i>Inde</i>)	100 %	•
The SNC-Lavalin Corporation (<i>Delaware</i>)	100 %	•
VEB Engineering LLC (<i>Russie</i>)	49 %	•
VST Ingenieros Limitada (<i>Chili</i>)	100 %	•

Investissements – concessions d'infrastructure

407 International Inc (<i>Ontario</i>)	16,77 %	♣
AltaLink L.P. (<i>Alberta</i>)	76,92 %	♣
Ambatovy Minerals S.A. LLC (<i>Madagascar</i>)	5 %	♣
Astoria Project Partners LLC (<i>New York</i>)	21 %	♣
Astoria Project Partners II LLC (<i>New York</i>)	18,5 %	♣
Chinook Roads Partnership (<i>Alberta</i>)	50 %	♣
Groupe Immobilier Santé McGill, S.E.N.C. (<i>Québec</i>)	60 %	♣
In Transit BC Limited Partnership (<i>Colombie-Britannique</i>)	33,3 %	♣
Malta International Airport p.l.c. (<i>Malte</i>)	15,5 %	♣
Myah Tipaza SpA (<i>Algérie</i>)	25,5 %	♣
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (<i>Colombie-Britannique</i>)	100 %	♣
Groupe Immobilier Ovation (Québec) Inc. (<i>Québec</i>)	100 %	♣
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss SpA (<i>Algérie</i>)	26 %	♣
Rayalseema Expressway Private Limited (<i>Inde</i>)	36,9 %	♣
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Tarbes Lourdes Pyénées SEATLP SAS (<i>France</i>)	100 %	♣
Société d'Exploitation de Vetry Europort SA (SEVE) (<i>France</i>)	51,13 %	♣
TC Dôme S.A.S. (<i>France</i>)	51 %	♣

- | |
|--|
| • Filiales |
| ◆ Sociétés associées |
| ♣ Investissements – concessions d'infrastructure |

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Les faits saillants relatifs au développement général de l'activité de la Société qui ont marqué les trois dernières années sont les suivants :

2010

Ajouts aux investissements dans des concessions d'infrastructure (« ICI »)

Chinook Roads Partnership (« Chinook »), détenue par SNC-Lavalin et Acciona S.A., a conclu avec Transports Alberta un contrat pour la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement partiel du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail située à Calgary, au Canada. À la signature du contrat avec Transports Alberta, Chinook a confié en sous-traitance l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction (l'« IAC »), ainsi que l'exploitation et l'entretien, à des coentreprises également détenues à 50 % par SNC-Lavalin. Les travaux de construction devraient se terminer en 2013. Une fois ces travaux terminés, Chinook exploitera et entretiendra cette infrastructure jusqu'en 2043. SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à contribuer dans Chinook la somme totale de 32,3 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

En juillet 2010, SNC-Lavalin, son partenaire et le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») ont annoncé la clôture financière et la signature officielle d'une entente de partenariat entre le CUSM et le Groupe immobilier santé McGill (« GISM »), composé de SNC-Lavalin et d'Innisfree Ltd. En vertu de cette entente de 34 ans en partenariat public-privé, le GISM concevra, construira, financera et entretiendra le nouveau Campus Glen du CUSM, composées principalement de deux hôpitaux, d'un centre du cancer et d'un institut de recherche, à Montréal, au Canada. Également, en juillet 2010, le GISM a octroyé à SNC-Lavalin un contrat d'IAC d'environ 1,6 milliard \$ pour la conception et la construction des installations. Les travaux de construction sont en cours et devraient se terminer à l'automne 2014. Une fois ces travaux terminés, GISM entretiendra le campus pendant les 30 années suivantes. SNC-Lavalin et son partenaire se sont engagés à contribuer, directement ou indirectement, un montant de 191,8 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

La Société a acquis en 2010 une participation de 36,9 % dans Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »), une entité qui avait antérieurement conclu une entente avec l'autorité des autoroutes nationales en Inde pour construire et opérer le tronçon Cuddapah-Kurnool de 189 km de l'autoroute nationale 18, dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde. En vertu de cette entente de 30 ans en partenariat public-privé, REPL élargira à 4 voies le présent tronçon à 2 voies et exploitera le projet. SNC-Lavalin s'est engagée à investir dans REPL la somme de 36,7 millions \$ en capitaux propres et prêts subordonnés.

Dispositions

Au cours du troisième trimestre de 2010, SNC-Lavalin a cédé certains actifs liés à des solutions technologiques de la division Systèmes de contrôle de l'énergie (« SCÉ ») qui permettent de gérer et d'optimiser le passage du courant dans les réseaux électriques. Le gain de 22,8 millions \$ avant impôts (gain de 19,6 millions \$ après impôts) a été inclus dans les activités du secteur Énergie de la catégorie Ensembles.

En octobre 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu, avec un groupe d'institutions financières, une entente en vue de vendre toutes les actions qu'elle détient dans Valener inc. (TSX:VNR) (« Valener »), soit environ 10,07 % (3 516 453 actions ordinaires) de Valener, par opération en bloc souscrite pour un produit net de 58,7 millions \$, résultant en une perte après impôts de 1,3 million \$. La transaction s'est conclue en novembre 2010.

En novembre 2010, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour vendre toute sa participation d'environ 11,1 % dans la Société en commandite Trencap. La transaction a généré un produit net de 118,2 millions \$, résultant en un gain après impôts de 27,4 millions \$.

Entreprises acquises

En 2010, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1200 personnes à son effectif :

- B E Morgan Associates (Proprietary) Limited, un cabinet spécialisé en ingénierie et en construction pour diverses installations industrielles en Afrique du Sud et qui effectue également la gestion de projet et des contrats de sous-traitance principalement pour le compte de diverses sociétés sud-africaines, employant environ 50 personnes.
- Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A., basé à Bogotá, en Colombie, un cabinet spécialisé en ingénierie dans le secteur des produits chimiques et du pétrole, qui emploie environ 1000 personnes. Depuis 1989, Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A. offre des services de génie-conseil, d'installations électromécaniques, de conception et de supervision, depuis son siège social de Bogotá et ses 21 autres bureaux répartis dans le pays, à des clients de Colombie et de certains autres pays du monde.
- Cinq cabinets spécialisés en ingénierie en France, soit EBI Conseil, Groupe Teco, Pénicaud Architecture Environnement EURL, ETF Ingénierie – Société d'ingénieurs-conseils et Groupe Setor, qui emploient au total environ 160 personnes.
- Deux cabinets spécialisés en ingénierie de Montréal, au Canada, soit Nucleonex inc. et Hydrosult, qui emploient au total environ 20 personnes.

Événement postérieur à la date du bilan

Le 10 février 2011, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle fera l'acquisition d'une participation de 23,08 % dans AltaLink de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP »), pour 213 millions \$. L'offre a été présentée en réponse à l'offre ferme faite à MEAP par une tierce partie en vertu du droit de premier refus de SNC-Lavalin et augmentera la participation de SNC-Lavalin dans AltaLink à 100 %. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'approbation des autorités de réglementation, y compris à celle de l'Alberta Utilities Commission.

2009

Président et chef de la direction

En mai 2009, Pierre Duhaime a été nommé président et chef de la direction de Groupe SNC-Lavalin inc., remplaçant Jacques Lamarre.

Émission de débentures

Le 3 juillet 2009, la Société a émis des débentures 6,19 % échéant le 3 juillet 2019 d'un capital global de 350 millions de dollars aux termes d'un acte de fiducie, daté du 3 juillet 2009 et intervenu entre la Société, à titre d'émetteur, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire. Ces débentures ne sont pas assorties d'une sûreté et elles viennent à échéance le 3 juillet 2019. Les intérêts sur ces débentures sont payables semestriellement à terme échu le 3 janvier et le 3 juillet de chaque année, à compter du 3 janvier 2010. Ces débentures ne sont pas garanties par les filiales de la Société. Elles sont rachetables, au gré de la Société, dans certaines circonstances et selon des prix de rachat indiqués dans l'acte de fiducie. Celui-ci renferme des clauses restrictives d'usage à l'égard de la Société et de certaines de ses filiales, ainsi que des dispositions d'usage relatives aux cas de défaut. Si un cas de défaut survient et persiste, le fiduciaire peut déclarer toutes les débentures immédiatement exigibles si les porteurs des débentures alors en circulation représentant au moins 25 % du capital global en font la demande. Cet acte de fiducie a été déposé sous le profil de la Société sur le site SEDAR le 13 janvier 2010.

ICI

En mai 2009, SNC-Lavalin a annoncé que sa filiale en propriété exclusive, le Groupe Immobilier Ovation, avait conclu une entente d'une durée de 29 ans avec le gouvernement du Québec pour la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement d'une nouvelle salle de concert acoustique, qui est située au centre-ville de Montréal, au Canada.

Le 2 juillet 2009, Astoria II Project Partners II LLC et sa filiale (appelées collectivement, « Astoria II ») a obtenu du financement de projet auprès d'un certain nombre d'institutions financières. Ce financement de projet est sans recours envers SNC-Lavalin qui, à cette date, s'est engagée à investir environ 70 millions \$ US (environ 74 millions \$ CA au 31 décembre 2009) au titre de sa participation en capitaux propres dans cet ICI. SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction à l'installation, qui devrait être achevée en 2011.

Acquisition d'entreprises

En 2009, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 1200 personnes à son effectif :

- BV2 BVBA, une société belge spécialisée dans l'ingénierie pour les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologies, employant environ 60 personnes.
- VST Ingenieros Ltda, une société de génie-conseil du Chili employant environ 50 personnes, spécialisée en travaux géotechniques miniers et possédant le savoir-faire et la technologie en matière de dépôt de résidus miniers épaissis
- Deux sociétés françaises, soit Antis Conseil et Ingénierie S.A.S, spécialisée en ingénierie industrielle et en logistique, et le Cabinet d'Études Édouard Coumelongue Ingénieurs Conseils S.A.S., spécialisé dans les études d'infrastructure, dont l'effectif total est d'environ 30 employés.
- Spectrol Energy Services Inc., une firme d'ingénierie et de services techniques canadienne située à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, et employant environ 75 personnes. Le savoir-faire de cette firme comprend l'inspection, la qualité, l'intégrité des actifs, l'entretien et l'ingénierie de la fiabilité pour l'industrie du pétrole et du gaz et pour d'autres secteurs des ressources naturelles.
- Marte Engenharia Ltda., une entreprise de génie-conseil du Brésil comptant un effectif d'environ 1000 personnes, qui sert l'industrie de l'énergie du Brésil et de l'Amérique latine en offrant un savoir-faire particulier en matière de conception de lignes de transport à haute tension et de postes électriques.

2008

Ajouts d'ICI

En juin 2008, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle s'est engagée à investir dans Myah Tipaza S.p.A. (« Myah Tipaza »), une nouvelle société créée pour la construction, la propriété et l'exploitation d'une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité installée de 120 000 m³ par jour située à Fouka, dans la province (wilaya) de Tipaza, en Algérie. L'investissement de SNC-Lavalin d'environ 650 millions de dinars algériens (« DZD ») (11 millions \$ CA au 31 décembre 2008) représente une participation indirecte de 25,5 % dans cette concession. Myah Tipaza a également octroyé à SNC-Lavalin en juin 2008, par la voie d'une coentreprise, un contrat d'IAC, ainsi qu'un contrat d'exploitation et entretien pour l'usine de dessalement.

Au cours du troisième trimestre de 2008, SNC-Lavalin et un groupe d'investisseurs (les « investisseurs ») ont fourni un financement temporaire à Astoria II, sous forme d'effets à recevoir et de lettres de crédit (appelés collectivement le « financement temporaire »), afin de financer les coûts initiaux relatifs au développement d'une nouvelle centrale thermique de 550 MW dans le Queens, à New York. Les lettres de crédit ont été

fournies à des tierces parties à l'appui de certaines obligations contractuelles d'Astoria II relativement à ce projet. L'octroi de financement temporaire a suivi la signature par Astoria II d'un accord ferme d'achat d'énergie de 20 ans avec la New York Power Authority. Le montant de l'investissement en capitaux propres de SNC-Lavalin dans Astoria II était minime au 31 décembre 2008 et a donné lieu à une participation de 18,5 %.

Mise à jour sur l'investissement dans le projet de nickel Ambatovy

En mars 2008, Ambatovy a obtenu du financement par emprunt de projet de premier rang, dans le cadre duquel chaque actionnaire a fourni une garantie financière aux bailleurs de fonds de premier rang d'Ambatovy en proportion de leur participation respective. De plus, afin de supporter la portion de la garantie financière émise par un des actionnaires, qui est également l'exploitant d'Ambatovy (l'« Exploitant du projet »), les autres actionnaires (« Autres actionnaires »), incluant SNC-Lavalin, ont fourni une garantie croisée aux bailleurs de fonds de premier rang d'Ambatovy. Les garanties financières et garanties croisées demeureront en vigueur jusqu'à ce que certains tests légaux, financiers et opérationnels soient satisfaits lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet. Les Autres actionnaires ont également conclu une entente de prêt subordonné avec recours limité pour financer une portion de l'apport en capitaux propres de l'Exploitant du projet dans Ambatovy.

Acquisition d'entreprises

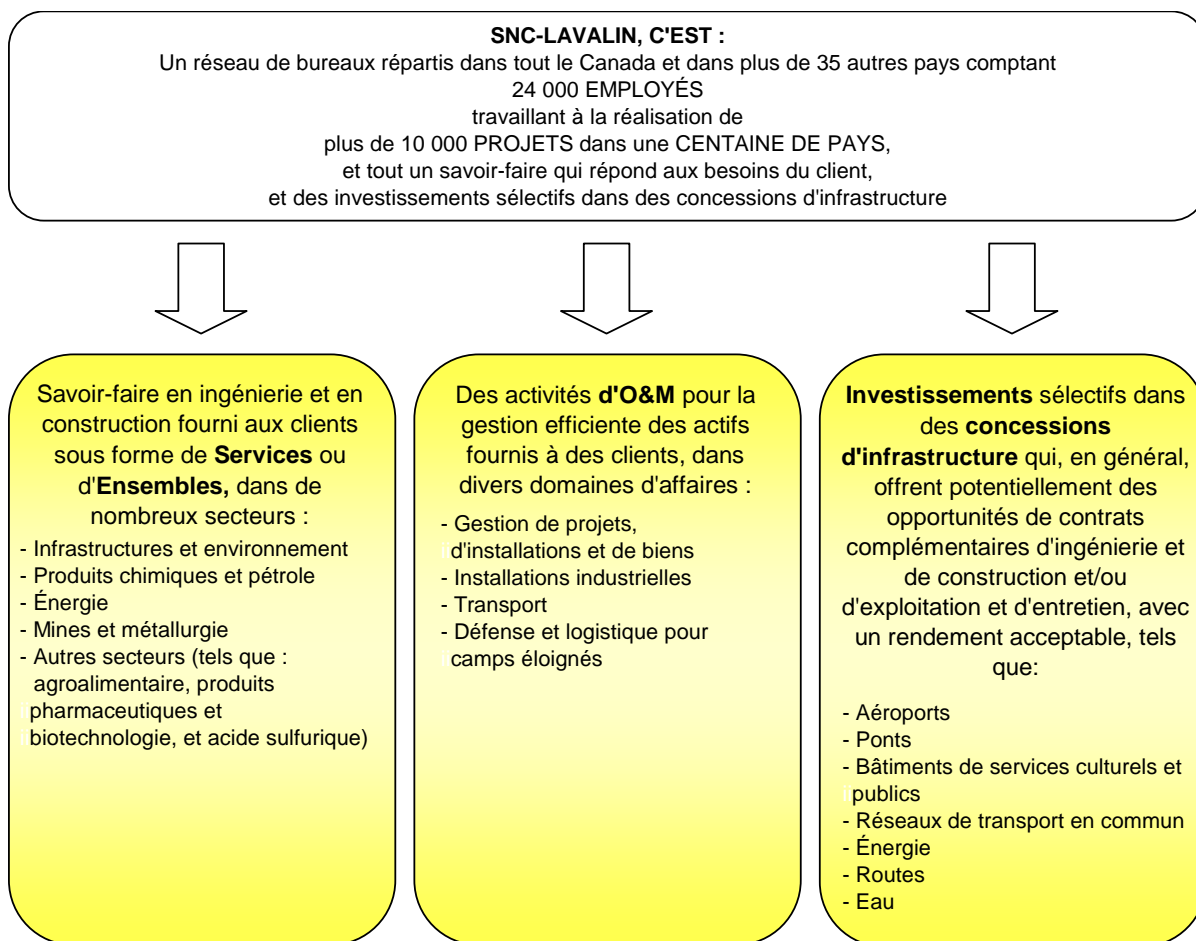
En 2008, SNC-Lavalin a fait l'acquisition des entreprises suivantes, ce qui a ajouté environ 600 personnes à son effectif :

- Techmat (1992) inc., connu sous le nom de Groupe Techmat, une entreprise canadienne spécialisée dans les secteurs du génie des matériaux et de la géotechnique, employant environ 80 personnes;
- Une participation de 50 % dans deux coentreprises turques exerçant leurs activités dans les domaines de l'exploitation et de l'entretien, principalement dans la gestion des installations pour des clients des secteurs commercial, résidentiel et du commerce de détail, ajoutant environ 100 personnes à l'effectif total de la Société;
- Trois entreprises canadiennes, pour un total d'environ 100 personnes : i) Genesis Network Architecture and Engineering Inc., une entreprise de la Saskatchewan exerçant ses activités dans les domaines de la conception et de la gestion de projet pour des clients des secteurs institutionnel, récréatif et commercial; ii) C.J. MacLellan & Associates Inc., une entreprise d'ingénierie et d'arpentage située en Nouvelle-Écosse, offrant une vaste gamme de services de conception dans plusieurs domaines; et iii) Laboratoire Sol et Béton L.S.B. inc., une entreprise de Québec spécialisée dans les secteurs du génie des matériaux et de la géotechnique;
- Les actifs de deux groupes d'ingénierie situés à Bucarest, en Roumanie, ajoutant une équipe d'ingénierie multidisciplinaire d'environ 200 professionnels détenant une vaste expérience en sidérurgie et autres traitements industriels, en manipulation des matériaux et dans les secteurs des infrastructures, commercial et institutionnel;
- Quéformat ltée, une entreprise canadienne spécialisée en génie des matériaux, en géotechnologie et en sciences environnementales, ainsi qu'en toitures et en imperméabilisation, employant environ 100 personnes; et
- Deux firmes d'ingénierie françaises pour un total d'environ 20 personnes : i) SODER S.A.S., spécialisée en construction industrielle et en agroalimentaire et; ii) Arcoba Méditerranée H.M. Ingénierie S.A.S., spécialisée en construction.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 DISPOSITION GÉNÉRALE

SNC-Lavalin est un chef de file international dans les domaines d'ingénierie et de construction et un chef de file en services d'exploitation et d'entretien au Canada. La Société est également reconnue pour ses investissements sélectifs dans des concessions d'infrastructure.



SNC-Lavalin compte plus de 10 000 projets en cours dans divers secteurs géographiques et secteurs d'activité, ce qui témoigne de la **diversité des revenus de la Société**. La diversification des activités de la Société sur les plans géographique et sectoriel est un facteur clé qui a permis à l'entreprise de maintenir sa croissance au fil des ans.

La Société présente ses résultats selon les 4 catégories d'activité suivantes :

- **Services** : inclut les contrats pour lesquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de choix des entrepreneurs, de gestion de projets et de la construction, et de mise en service.

Les revenus de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- **Ensembles** : inclut les contrats pour lesquels SNC-Lavalin est responsable de fournir une ou plusieurs des activités de la catégorie Services mentionnée ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux/équipements et/ou la construction.

Les revenus de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- **Opérations et maintenance (« O&M »)** : consiste à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des camps militaires, des baraquements de chantier et des navires.

Les revenus de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire.

- **Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure dans certains secteurs d'activité tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments de services publics et culturels, l'énergie, les réseaux de transport en commun, les routes et l'eau

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, **de la façon dont est évaluée la performance de la direction.**

i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évaluée la performance de la direction en regroupant les projets exécutés en fonction du type d'industrie, comme suit :

- **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructures incluant les aéroports, les ponts, les bâtiments, les ports de mer, les gares maritimes et les terminaux pour traversier, les systèmes de régularisation des crues, les établissements de soins de santé, les réseaux de transport en commun, les chemins de fer, les routes, et les infrastructures et les installations de traitement et d'adduction d'eau pour les secteurs public et privé, ainsi que des projets en environnement, incluant les évaluations et études d'impact environnemental, l'évaluation, la réhabilitation et la remise en état de sites, les évaluations du risque en matière d'écologie et de santé humaine, la gestion des déchets, de l'eau potable et des eaux usées, la gestion des milieux marins et des zones côtières, la qualité de l'air et l'acoustique, la gestion environnementale, les changements climatiques, le renforcement institutionnel et l'aménagement rural.
- **Produits chimiques et pétrole** comprend des projets liés au traitement du gaz naturel, à la production de pétrole lourd et classique, à des installations pétrolières et gazières à terre et en mer, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié (le « GNL »), à la conversion de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, aux terminaux et aux stations de pompage, au raffinage et à l'enrichissement, à la production de bitume, aux biocarburants, et aux produits pétrochimiques et chimiques.
- **Énergie** comprend des projets liés à la production d'hydroélectricité et d'énergie nucléaire ou thermique, à l'énergie provenant de déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution.
- **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour toutes les étapes des procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris la mise en exploitation de mines, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines et la restauration de sites miniers, et les usines d'engrais.
- **Autres secteurs** regroupe les projets de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique ainsi que les projets liés à diverses installations industrielles qui ne sont pas inclus dans les autres secteurs ci-dessus.

ii) **O&M** tels que décrits ci-haut

iii) **ICI** tels que décrits ci-haut.

Stratégie d'affaires

La stratégie d'affaires de SNC-Lavalin s'appuie sur la **vision stratégique** suivante :

Être le numéro un mondial des fournisseurs de solutions d'ingénierie et de construction ayant de profondes répercussions sur les collectivités locales.

Dans un monde en constante évolution, il est primordial pour une entreprise de s'adapter afin de pouvoir saisir les occasions qui se présentent. Pour SNC-Lavalin, la planification stratégique est un processus continu et dynamique, élaboré pour que la Société soit en mesure de réagir rapidement aux occasions d'affaires et aux besoins de ses clients. La Société croit également que le succès de toute stratégie repose sur son exécution. C'est pourquoi la vision stratégique a été distillée par la direction et le conseil d'administration (ci-après « **conseil d'administration** ») en un ensemble de priorités stratégiques qui se reflètent dans les priorités et les objectifs de chacun des employés.

Les 7 priorités stratégiques présentées ci-après visent à permettre à SNC-Lavalin de poursuivre sa croissance et son succès en répondant aux besoins de ses clients, de ses employés, de ses actionnaires et des collectivités où elle exerce ses activités.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS CLÉS
Excellence opérationnelle	La réalisation fructueuse des projets est au coeur de l'excellence opérationnelle nécessaire à SNC-Lavalin pour conserver la confiance de ses clients existants et nouveaux. La réalisation fructueuse des projets consiste notamment à surpasser les objectifs fixés en ce qui a trait à la performance en matière de santé et sécurité, au budget, au calendrier et à la satisfaction des clients.
Amélioration de la compétitivité	Mettre l'accent sur la rentabilité et pouvoir compter sur des capacités et une expérience solides sont les éléments clés qui permettront à la Société d'être constamment le premier choix des clients qui recherchent un partenaire pour des projets d'envergure.
Renforcement des relations avec les clients	L'établissement de relations solides avec les clients permettra à SNC-Lavalin de demeurer un chef de file et de se définir comme le véritable partenaire de ses clients.
Diversification géographique et croissance des marchés et des produits	Accroître la diversité géographique, sectorielle et la gamme de produits offerte permettra d'accéder aux marchés en croissance où la Société entend poursuivre l'expansion fructueuse de ses activités. La capacité de réaliser des projets locaux au moyen des ressources locales est un élément clé de la prestation de services qui devra être concilié avec la stratégie de croissance sur le plan géographique.
Attirer, repérer et développer les meilleurs talents du secteur	SNC-Lavalin continuera d'attirer les gens les plus compétents et d'offrir des possibilités de carrière intéressantes afin de retenir ces talents, grâce à une solide approche de gestion des talents. La Société utilisera une approche mondiale de recherche des talents qui lui permettra de pouvoir compter sur des ressources hautement compétentes à l'échelle mondiale.
Solidité financière	Maintenir un bilan et une performance financière solides est non seulement important pour les actionnaires et les fournisseurs de crédit de la Société, mais également pour ses clients qui peuvent ainsi avoir confiance en la capacité de la Société à maintenir sa stabilité dans le cadre des projets qu'elle réalise pour eux.
Responsabilité sociale	La Société a un profond respect pour ses obligations sociales et s'assurera d'agir et d'être reconnue comme une société socialement responsable, notamment en s'engageant auprès de l'ensemble de la collectivité où elle exerce ses activités.

Concurrence

La compétitivité de SNC-Lavalin repose sur sa facilité à travailler dans de nombreuses langues et à s'adapter à diverses cultures, la réputation de qualité de ses prestations, sa fiabilité à l'échelle mondiale quant aux approvisionnements, son personnel technique hautement compétent et chevronné, son engagement envers les

questions de santé et sécurité et de durabilité de l'environnement, sa compétence en gestion de projet, l'ampleur de son implantation géographique et sa capacité d'effectuer des projets d'envergure variée faisant appel à une vaste gamme de services et de technologies. Sa situation financière solide et sa capacité de monter et fournir le financement de ses projets, au moyen de son capital propre dans certains cas, constituent également des avantages concurrentiels importants.

L'ingénierie-construction à l'échelle mondiale est un secteur très concurrentiel. SNC-Lavalin est l'un des plus importants groupes de sociétés d'ingénierie-construction du monde : elle est dans chaque domaine en concurrence avec une ou plusieurs sociétés canadiennes ou internationales spécialisées dans le secteur. Au nombre des principaux concurrents de la Société figurent The Bechtel Group Inc., Fluor Corporation, Foster Wheeler, Jacobs Engineering Group Inc., Technip, The Shaw Group Inc., URS Corporation, Hatch Ltd. et Worley Parsons Ltd.

SNC-Lavalin a des clients partout dans le monde, dont de nombreux sont des clients acquis. Au cours d'un exercice donné, un client peut représenter une partie importante des revenus consolidés de la Société, à cause de l'envergure d'un projet spécifique et de l'avancement réalisé sur celui-ci.

Les petites à grandes entreprises, les sociétés de la Couronne ainsi que les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral composent l'éventail des clients des sociétés d'ingénierie-construction au Canada. La plupart des clients internationaux des sociétés d'ingénierie-construction canadiennes sont des pays en voie de développement ou des grandes sociétés industrielles.

Politique de gestion de trésorerie

La politique de gestion de trésorerie de SNC-Lavalin requiert que la Société investisse dans des instruments hautement sécuritaires et très liquides offrant des taux de rendement comparables à ceux disponibles sur le marché pour des instruments d'investissement de première qualité. La Société investit l'encaisse principalement dans des instruments du marché monétaire et dans des obligations de haute solvabilité.

Structure organisationnelle

SNC-Lavalin dispose d'un réseau de bureaux de marketing et d'exploitation au Canada et dans 35 autres pays. À tout moment, ses employés sont à l'œuvre dans une centaine de pays afin d'exécuter les projets en cours, de chercher de nouveaux débouchés et de commercialiser ses produits et services. Pour mieux accéder aux marchés étrangers et pour faciliter le financement des projets internationaux, SNC-Lavalin peut s'allier à des firmes possédant une expertise complémentaire à ses compétences ou à des firmes locales dominant ces marchés. En consolidant les points forts et les compétences de SNC-Lavalin, ces alliances permettent à SNC-Lavalin de partager les risques relatifs aux projets et lui donnent d'autres possibilités.

3.2 REVENUS PROVENANT DU CARNET DE COMMANDES

On trouvera une analyse du carnet de commandes de SNC-Lavalin sous la rubrique « Rapport de gestion – Carnet de commandes » du plus récent rapport financier de la Société dont l'analyse est intégrée par renvoi dans les présentes. Le plus récent rapport financier de la Société est accessible sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web de la Société sous la rubrique « Investisseurs ».

3.3 FACTEURS DE RISQUE

On trouvera une analyse des risques et incertitudes auxquels SNC-Lavalin est exposée ainsi qu'une analyse de ses pratiques de gestion des risques sous la rubrique « Rapport de gestion – Risques et incertitudes » du plus récent rapport financier de la Société, laquelle rubrique est intégrée au présent document par renvoi. Le plus récent rapport financier de la Société est accessible sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web de la Société sous la rubrique « Investisseurs ».

3.4 RESSOURCES HUMAINES

Le tableau ci-dessous présente le nombre approximatif d'employés du groupe de sociétés SNC-Lavalin :

Nombre d'employés au 31 décembre	2010	2009	2008
Total	23 900	21 900	21 300

Le nombre d'employés varie en fonction du volume d'affaires et du nombre de projets.

3.5 ÉNONCÉ DE VALEURS « NOUS VEILLONS »

SNC-Lavalin a un énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » qui réitère son engagement à l'égard du bien-être de ses employés (voir le point 3.5.1), de la santé et sécurité des personnes qui travaillent sur ses chantiers et dans ses bureaux partout dans le monde (voir le point 3.5.2), des collectivités au sein desquelles ses employés vivent et travaillent (voir le point 3.5.3), de l'environnement (voir le point 3.5.4) et de la qualité (voir le point 3.5.5). L'énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » renforce les valeurs qui constituent, de fait, la pierre angulaire de la culture de SNC-Lavalin depuis près de 100 ans. L'énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » est devenu le cadre qui s'applique aux initiatives et aux programmes continus des divisions ou des secteurs d'activité, tant sur le plan individuel que de la Société, en appui à chacune de ses valeurs fondamentales. Le bureau du président assure la continuité des programmes d'entreprise et la mise en œuvre de nouveaux programmes en vue de maintenir un haut niveau de conscience dans toute la Société de l'importance d'incarner ces valeurs essentielles.

3.5.1 Bien-être des employés

Les objectifs clés de la Société en matière de ressources humaines consistent d'abord à fournir un cadre de travail positif et stimulant à ses employés et comprennent des objectifs particuliers en matière de recrutement et de maintien en fonction, notamment l'amélioration et la progression constantes de ses programmes de formation et de perfectionnement du leadership, l'application de pratiques d'embauche à l'échelle mondiale qui sont équitables compte tenu de la diversité de la réglementation sur le travail et des normes commerciales locales dans la centaine de pays où la Société exerce des activités et la mise en œuvre de programmes d'avantages et de rémunération qui sont concurrentiels afin de favoriser le maintien en fonction de ses employés et d'en attirer de nouveaux.

3.5.2 Santé et sécurité

L'énoncé de valeurs de SNC-Lavalin engage la Société à veiller à la santé et à la sécurité de son personnel et des personnes qui travaillent sous sa supervision, ainsi qu'à la sécurité des utilisateurs ultimes de son expertise.

SNC-Lavalin a une politique générale de santé et sécurité au travail et une politique en matière de santé et sécurité sur les chantiers de construction. La Société a conçu des stratégies et des outils visant à assurer que ces politiques sont mises en œuvre dans toutes ses activités. Les stratégies sont établies sur le principe d'un leadership visible en matière de sécurité à tous les niveaux et sur la capacité individuelle à cerner et gérer les risques dans l'accomplissement du travail. À partir de ces stratégies de base, une série d'outils a été mise au point, incluant l'implantation de systèmes de gestion de la sécurité dans chaque unité d'exploitation, l'utilisation de registres exhaustifs des risques en matière de sécurité par projets en cours, l'utilisation par les employés d'un outil d'évaluation des risques personnel appelé « Un pas en arrière », et le recours à un programme incitatif positif visant à récompenser les bons comportements à l'égard des risques.

Le bureau du président reçoit des rapports mensuels comprenant des statistiques relatives aux résultats en matière de santé et de sécurité à l'échelle de la Société. Le comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement du conseil d'administration est chargé de revoir la mise en œuvre des politiques en matière de santé et sécurité et de superviser et de passer en revue le rendement de SNC-Lavalin en matière de santé et sécurité.

3.5.3 Les collectivités au sein desquelles nous vivons et travaillons

La Société soutient, encourage et reconnaît le nombre croissant d'initiatives communautaires locales mises en œuvre par les divisions, les unités d'exploitation, les équipes de projet et chaque employé au sein de leur collectivité partout dans le monde parce que la Société considère que l'engagement dans la collectivité va naturellement de soi et qu'il démontre le rôle actif que la Société joue à titre de citoyen du monde responsable.

3.5.4 Environnement

La Société a une politique environnementale qui engage SNC-Lavalin et son personnel à intégrer la protection de l'environnement dans toutes les activités de la Société partout dans le monde, à respecter les lois, règlements et normes applicables en matière d'environnement et à mettre en place des procédures de prévention de la pollution.

SNC-Lavalin est assujettie aux lois et règlements canadiens fédéraux, provinciaux et à la réglementation municipale en matière d'environnement. Les projets que la Société réalise à l'extérieur du Canada sont assujettis à la législation environnementale locale. SNC-Lavalin s'assure d'être en conformité à tous égards importants avec ces lois et règlements. Les professionnels en environnement de la Société fournissent le soutien aux unités d'exploitation de cette dernière pour mener à bien des études environnementales (comme les études d'impact sur l'environnement) qui peuvent être requises dans les divers territoires où la Société exerce ses activités.

Sur les chantiers de construction qu'elle gère, la Société met en œuvre des plans de gestion environnementale afin de s'assurer que ses activités de gestion de la construction respectent les exigences des lois applicables ainsi que les exigences de sa propre politique environnementale. Les sites de construction gérés par la Société dressent des rapports mensuels de leur rendement en matière d'environnement conformément aux indicateurs de gestion environnementale standard.

Le comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement du conseil d'administration est chargé de revoir cette politique et d'en surveiller l'application.

3.5.5 Qualité

Le dernier volet de notre énoncé de valeurs « NOUS VEILLONS » concerne la qualité de notre travail. SNC-Lavalin a toujours tiré une grande fierté de la qualité de son travail; les unités d'exploitation de la Société détiennent au total plus de 40 certificats attestant la conformité des systèmes de gestion de la qualité aux normes ISO. La politique en matière de qualité d'entreprise fournit des lignes directrices à toutes les unités d'exploitation qui les guident dans la mise en œuvre de l'énoncé de valeur NOUS VEILLONS concernant la qualité.

4. DIVIDENDES

SNC-Lavalin vise à déclarer et à verser des dividendes en espèces trimestriels. Le conseil d'administration de SNC-Lavalin tient compte de plusieurs facteurs lorsqu'il étudie la question du versement de dividendes, incluant les présents et futurs : i) bénéfices, ii) flux de trésorerie et iii) besoins de liquidités. Rien ne garantit le montant de ces dividendes ni le moment où ils seront versés dans le futur.

Au cours des trois derniers exercices financiers, SNC-Lavalin a déclaré les dividendes trimestriels suivants par action ordinaire :

	T1	T2	T3	T4	Annuel
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
2010	0,17	0,17	0,17	0,21	0,72
2009	0,15	0,15	0,15	0,17	0,62
2008	0,12	0,12	0,12	0,15	0,51

5. STRUCTURE DU CAPITAL

Description générale

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang. Les seules actions actuellement en circulation sont des actions ordinaires. Le texte qui suit résume certaines caractéristiques se rattachant aux actions ordinaires de la Société. Ce résumé est donné entièrement sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions dont sont en fait assorties ces actions.

Actions ordinaires

Les porteurs des actions ordinaires de la Société ont le droit de recevoir les avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires de la Société ainsi que d'y assister et d'y exercer une voix par action ordinaire qu'ils détiennent. Les porteurs des actions ordinaires ont droit au versement des dividendes déclarés par le conseil d'administration. Les porteurs des actions ordinaires auront droit au partage du reliquat des biens de la Société en cas de dissolution ou de liquidation.

Notes

Le tableau suivant présente les notes données aux débetures 6,19 % de 350 millions \$, échéant en juillet 2019 de la Société.

	Standard & Poor's Ratings Services ("S&P")	DBRS
Débetures 6,19 % de 350 millions \$, échéant en juillet 2019	BBB+	BBB (élevée)

S&P accorde aux débetures de la Société la cote de crédit BBB+ avec une perspective stable. S&P a confirmé cette note le 5 novembre 2010. DBRS accorde aux débetures de la Société la note BBB (élevée) avec une perspective stable. DBRS a confirmé cette note le 29 juillet 2010.

Les notes établies par S&P et DBRS sont fondées sur des considérations quantitatives et qualitatives applicables à la Société. Les notes visent à indiquer le risque que la Société ne respecte pas ses obligations en temps opportun et ne tiennent pas compte de certains facteurs tels le risque lié au marché ou le risque lié au prix. Ces facteurs devraient être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque dans le cadre de leurs prises de décisions en matière d'investissement. Ces cotes ne constituent pas une recommandation d'achat, de maintien ni de vente des titres et peuvent être modifiées ou retirées à tout moment par les agences de notation.

Les notes de S&P et de DBRS pour les emprunts varient de AAA à D. Les cotes BBB+ et BBB (élevée) attribuées par S&P et DBRS, respectivement, témoignent de l'existence de mécanismes de protection adéquats. Néanmoins, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes pourraient réduire la capacité de la Société à satisfaire ses obligations financières.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Marché

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « SNC ». Les actions ordinaires de la Société sont incluses dans l'indice composé S&P/TSX, dans l'indice industriel S&P/TSX, dans l'indice S&P/TSX 60 et dans l'indice S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats.

Cours et volume des opérations

Le tableau suivant indique le cours et le volume des actions ordinaires de la Société négociées à la TSX pendant les périodes indiquées.

2010	Volume (en milliers)	Haut*	Bas*	Clôture
Janvier	7 385	54,89	48,70	48,97
Février	7 250	52,23	48,85	49,25
Mars	8 066	52,93	49,21	49,61
Avril	7 354	52,67	49,81	50,44
Mai	11 967	50,85	43,43	46,02
Juin	10 299	47,60	41,59	42,61
Juillet	6 463	47,77	41,61	46,47
Août	7 106	49,45	45,49	49,35
Septembre	10 222	52,86	48,76	52,60
Octobre	8 909	55,08	51,19	52,10
Novembre	6 922	56,10	51,85	54,81
Décembre	6 799	60,00	54,91	59,77

* Cours extrêmes intrajournaliers au cours de chaque mois

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau ci-dessous indique le nom des administrateurs de la Société, leur lieu de résidence ainsi que les principaux postes qu'ils occupaient au 31 décembre 2010 :

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Poste principal</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Ian A. Bourne ^{1), 4)} Alberta (Canada)	Administrateur de sociétés	2009
Pierre Duhaime Québec (Canada)	Président et chef de la direction de Groupe SNC-Lavalin inc.	2009
David Goldman ^{1), 3)} Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés	2002
Patricia A. Hammick, PhD ^{1), 2)} Virginie (États-Unis d'Amérique)	Administratrice de sociétés	2007
Pierre H. Lessard ^{2), 3)} Québec (Canada)	Président exécutif du conseil Metro Inc.	1998
Edythe (Dee) A. Marcoux ^{1), 3), 4)} Colombie-Britannique (Canada)	Administratrice de sociétés	1998
Lorna R. Marsden CM, PhD ^{2), 4)} Ontario (Canada)	Présidente émérite Université York	2006
Claude Mongeau ¹⁾ Québec (Canada)	Président-directeur général Canadien National	2003
Gwyn Morgan, OC ³⁾ Québec (Canada)	Président du conseil Groupe SNC-Lavalin inc.	2005
Michael D. Parker ^{1), 4)} Londres (Royaume-Uni)	Administrateur de sociétés	2010
L'hon. Hugh D. Segal, C.M. ^{2), 4)} Ontario (Canada)	Sénateur Sénat du Canada	1999
Lawrence N. Stevenson ^{2), 3)} Ontario (Canada)	Associé-directeur Callisto Capital	1999

- 1) Membre du comité d'audit
- 2) Membre du comité des ressources humaines
- 3) Membre du comité de régie d'entreprise
- 4) Membre du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement

Tous les candidats dont le nom figure ci-dessus, à l'exception de M. Claude Mongeau qui est maintenant président-directeur général de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de M. Lawrence N. Stevenson, qui est associé-directeur de Callisto Capital depuis janvier 2007 et qui a agi à titre de chef de la direction de Pep Boys Inc. de 2003 à 2006, de l'Hon. Hugh D. Segal qui est devenu membre du Sénat du Canada en 2005, de M^{me} Lorna R. Marsden, qui a été présidente et vice-chancelière de l'Université York jusqu'en 2007, de M. Pierre H. Lessard, qui a été président et chef de la direction de Metro Inc. jusqu'au 14 avril 2008 et demeure administrateur de cette société, de M. Gwyn Morgan, qui a pris sa retraite à titre de

vice-président du conseil d'EnCana Corporation en 2006, de M. Ian A Bourne, qui a pris sa retraite à titre de président et administrateur de TransAlta Power LP en 2006 et de M. Michael D. Parker, qui a été chef de direction de groupe de British Nuclear Fuels PLC jusqu'en 2009, ont occupé leurs fonctions actuelles ou d'autres postes de direction au sein de la même société ou d'une société ou d'un organisme associé au cours des cinq dernières années, ou ont été élus administrateurs pour leur mandat actuel par le vote des actionnaires de la société ou de l'organisme pertinent au cours d'une assemblée à l'égard de laquelle l'avis de convocation à l'assemblée était accompagné d'une circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

À la connaissance de la Société, au cours des dix (10) dernières années, aucun des candidats mentionnés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou dirigeant d'un autre émetteur qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction, i) fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit se prévaloir de toute dispense pouvant être accordée en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières, pendant plus de trente (30) jours consécutifs ou ii) fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de toute législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, à l'exception de :

i) M. Claude Mongeau, administrateur de la Société, est devenu administrateur de Corporation Nortel Networks (« **CNN** ») et de Corporation Nortel Networks Limitée (« **CNNL** ») le 29 juin 2006 et a démissionné de ce poste à la fin d'août 2009. Le 14 janvier 2009, CNN, CNNL et certaines autres filiales canadiennes ont amorcé des procédures de protection contre les créanciers en vertu de la LACC au Canada. Certaines filiales américaines ont présenté des requêtes volontaires aux États-Unis en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis et certaines filiales d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique (« **EMOLA** »), ont présenté des requêtes corrélatives en Europe et au Moyen-Orient. Ces procédures sont en cours. M. Mongeau a remis sa démission à titre d'administrateur de CNN et de CNNL avec prise d'effet à la fin d'août 2009.

M. Mongeau était aussi un administrateur de 360networks Corporation (« **360networks** ») avant que celle-ci demande d'être protégée de ses créanciers le 28 juin 2001. 360networks a fait l'objet d'une restructuration en 2002 et a vendu ses actifs canadiens à Bell Canada en novembre 2004. M. Mongeau a démissionné de son poste d'administrateur de 360networks avec prise d'effet le 28 juin 2001.

ii) M. Pierre H. Lessard, administrateur de la Société, qui était administrateur de Corporation CINAR (« **CINAR** ») en mars 2000 lorsque les opérations sur les actions de CINAR ont été suspendues pendant plus de 30 jours consécutifs à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») et sur le NASDAQ National Market (« **NASDAQ** »). En raison de l'incapacité de CINAR de respecter les exigences relatives au maintien de l'inscription, ses actions ont été radiées de la cote de la TSX à la fermeture des bureaux le 30 août 2001 et du NASDAQ avec prise d'effet le 2 août 2000. M. Lessard a démissionné de son poste d'administrateur de CINAR avec prise d'effet le 29 avril 2002.

iii) M^{me} Edythe (Dee) A. Marcoux, administratrice de la Société, qui était administratrice de Southern Pacific Petroleum NL (« **SPP** ») lorsque l'inscription des titres de celle-ci à la cote de la Bourse de l'Australie a été suspendue avant le commencement des négociations le 25 novembre 2003 pendant plus de 30 jours consécutifs et à l'égard de laquelle des séquestres ont été nommés le 2 décembre 2003. Les titres de SPP ne se négocient pas actuellement. M^{me} Marcoux a démissionné de son poste d'administratrice de SPP avec prise d'effet à midi le 5 décembre 2003.

De plus, à la connaissance de la Société, au cours des 10 dernières années, aucun administrateur ou dirigeant de la Société, ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci, n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Le conseil d'administration de la Société compte actuellement quatre (4) comités (comité d'audit, comité de régie d'entreprise, comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement et comité des ressources humaines). Le conseil d'administration n'a pas de comité de direction. Au 31 décembre 2008, les différents comités du conseil d'administration étaient formés des membres suivants :

Comité d'audit

I.A. Bourne
D. Goldman (président)
P.A. Hammick
E.A. Marcoux
C. Mongeau
M.D. Parker

Comité de régie d'entreprise

D. Goldman
P.H. Lessard
E.A. Marcoux
G. Morgan (président)
L.N. Stevenson

Comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement

I.A. Bourne
E.A. Marcoux (présidente)
L.R. Marsden
M.D. Parker
H.D. Segal

Comité des ressources humaines

P.A. Hammick
P.H. Lessard
L.R. Marsden
H.D. Segal
L.N. Stevenson (président)

Le tableau ci-dessous indique le nom des membres de la haute direction de la Société ainsi que leur lieu de résidence au 31 décembre 2010 :

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Poste principal</u>
Feroz Ashraf Ontario (Canada)	Vice-président directeur Mines et Métallurgie
Jean Beaudoin Alberta (Canada)	Vice-président directeur Produits chimiques et pétrole
Riadh Ben Aïssa Québec (Canada)	Vice-président directeur Infrastructure, Eau, Géotechnique et laboratoires, Construction et Entrepreneurs en défense
Jim Burke Colombie-Britannique (Canada)	Vice-président directeur Aéroports, Transport en commun, Chemins de fer, Installations portuaires et Environnement
Darleen Caron Québec (Canada)	Vice-présidente directrice Ressources humaines mondiales
Patrick Lamarre Ontario (Canada)	Vice-président directeur Énergie
Gilles Laramée Québec (Canada)	Vice-président directeur et chef des affaires financières
Michael Novak Québec (Canada)	Vice-président directeur Approvisionnement global, Gestion des risques d'entreprise, Santé, sécurité et environnement, SNC-Lavalin International et Technologies globales de l'information
Jean-Claude Pingat Reims (France)	Vice-président directeur Agroalimentaire, Biocarburants, Engrais, Produits pharmaceutiques, Verre et Matériaux de construction et Exploitation d'aéroports, Infrastructures, Environnement, Infrastructures médicales – Europe
Charles Rate Ontario (Canada)	Vice-président directeur Opérations et maintenance, Logistique et services en soutien

Tous les membres de la haute direction dont le nom figure ci-dessus, sauf Darleen Caron, ont occupé leurs fonctions actuelles ou d'autres postes au sein de la Société ou d'une société associée au cours des cinq (5) dernières années.

Au 31 décembre 2010, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société dont le nom figure ci-dessus, détenaient en tant que groupe, directement ou indirectement, ou exerçaient le contrôle sur 1 108 879 actions ordinaires, soit 0,73 % des actions ordinaires de la Société.

8. POURSUITES

Dans le cours normal des affaires, des réclamations ont été faites contre SNC-Lavalin et par celle-ci. Un litige est sujet à plusieurs incertitudes et le dénouement des événements ne peut être prédit avec certitude. De l'avis

de la direction, d'après les conseils et les renseignements de ses conseillers juridiques, le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence sensible sur la situation financière ni sur les résultats consolidés de la Société.

9. CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES MODIFIÉE ET MISE À JOUR

Le 6 mars 2008, le conseil d'administration de la Société a approuvé une convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour, qui a été subséquemment ratifiée par les actionnaires de la Société le 1^{er} mai 2008 et déposée sous le profil de la Société sur le site SEDAR le 14 mai 2008. Par la suite, la Société a passé une convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour datée du 4 mars 2011 avec Services aux Investisseurs Computershare Inc., à titre d'agent des droits, laquelle doit être ratifiée à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société devant être tenue le 5 mai 2011.

10. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Services aux Investisseurs Computershare Inc., qui a des bureaux principaux dans les villes de Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique), est l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société à l'égard des actions ordinaires de la Société.

11. EXPERTS

L'auditeur de la Société est Deloitte & Touche s.r.l.; il est indépendant au sens des règles du Code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

12. COMITÉ D'AUDIT

Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit de SNC-Lavalin est présenté au Supplément A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Société se compose de M. Ian A. Bourne, de M. David Goldman (président), de M^{me} Patricia A. Hammick, de M^{me} Edythe A. Marcoux, de M. Claude Mongeau et de M. Michael D. Parker. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et aucun ne touche, directement ou indirectement, de rémunération de la Société sauf la rémunération touchée à titre de membre du conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du comité d'audit ont des compétences financières selon la définition donnée à cette expression dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »). Lorsqu'il se penche sur les critères servant à déterminer les compétences financières, le conseil tient compte de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit

Chacun des membres du comité d'audit de la Société possède des compétences professionnelles ou de l'expérience des affaires, ou les deux, qui sont pertinentes à l'exercice des responsabilités incombant à un membre du comité d'audit (pour de plus amples renseignements concernant les compétences et l'expérience de ces administrateurs, se reporter à la rubrique intitulée « Élection des administrateurs » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société de 2011 – « **Circulaire de sollicitation de procurations de la direction** »). M. Goldman est ou a été administrateur et membre du comité d'audit de plusieurs émetteurs inscrits à la cote du NASDAQ ou de la Bourse de Toronto et possède de l'expérience acquise notamment à titre de vice-président directeur et chef de l'exploitation de Noranda inc. (maintenant Xstrata) M. Mongeau qui est actuellement directeur général de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada était le vice-président exécutif et le chef de la direction financière de cette société pendant de

nombreuses années et il a été nommé chef des finances de l'année au Canada en 2005. M. Parker a été chef de la direction de Dow Chemical Company et est membre du comité d'audit d'Invensys plc. Quant à M. Bourne, il occupe depuis de nombreuses années le poste de chef des finances et président de TransAlta Corporation et à ce titre, il a acquis une vaste expérience financière. Quant à M^{me} Hammick, elle est administratrice principale de Dynege Inc. (producteur d'énergie indépendant) et possède une expertise financière qu'elle a acquise au sein de l'équipe de direction de Columbia Energy Group (société intégrée de distribution de gaz et de services publics). Enfin, M^{me} Marcoux possède une expérience considérable des questions financières acquise au cours des nombreuses années où elle a agi à titre d'administratrice au sein d'un certain nombre de grandes sociétés ouvertes, comme la Banque Nationale du Canada, Sherritt International Corporation et Placer Dôme Inc.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit s'est demandé si la prestation de services autres que d'audit était compatible avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur. Le comité d'audit a adopté une politique qui empêche la Société d'embaucher l'auditeur pour des services non liés à l'audit appartenant aux catégories de services « interdits » et qui exige que le comité d'audit approuve au préalable les services d'audit et d'autres services, appartenant aux catégories de services « permis » et non liés à l'audit, tel que l'énonce le mandat du comité d'audit (se reporter au supplément A de la présente notice annuelle).

Honoraires de l'auditeur

Le montant total des honoraires versés, y compris la quote-part de la Société dans les honoraires versés par ses coentreprises et les entités dans lesquelles elle a investi, pour les services professionnels fournis par Deloitte & Touche s.r.l. et ses sociétés affiliées, l'auditeur de la Société, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et l'exercice terminé le 31 décembre 2009 sont présentés ci-dessous :

	Exercice terminé le 31 décembre 2010	Exercice terminé le 31 décembre 2009
Honoraires d'audit ¹⁾	3 460 500 \$	3 398 900 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	962 700 \$	935 600 \$
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	1 207 500 \$	1 403 200 \$
Autres honoraires ⁴⁾	180 900 \$	126 700 \$
Total ⁵⁾	5 811 600 \$	5 864 400 \$

Notes

- 1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services professionnels fournis aux fins de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen de ses rapports trimestriels. Ils incluent également les honoraires pour des services d'audit fournis relativement à d'autres documents dont le dépôt est prévu par les lois ou règlements, comme l'audit des états financiers des filiales de la Société, et des services que seuls l'auditeur de la Société est généralement en mesure de fournir, comme la préparation de lettres d'accord présumé et de consentements, ainsi que de l'aide relativement à des documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières et l'examen de tels documents.
- 2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour des services de certification qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas présentés sous « Honoraires d'audit », et comprennent des services spéciaux en matière d'attestation non requis aux termes de la loi ou de la réglementation, l'établissement de rapports sur l'efficacité des contrôles internes requis aux termes de contrats ou pour des raisons commerciales, des consultations comptables relatives à diverses opérations et l'audit des divers régimes de retraite de la Société.
- 3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour des services liés à la conformité en matière d'impôt sur le revenu, de taxes à la consommation et d'autres obligations fiscales, des services de conseil et de planification en matière de fiscalité nationale et internationale, l'examen de déclarations de revenus et la préparation de déclarations de revenus d'employés détachés à l'extérieur du Canada.
- 4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour des services autres que ceux qui sont décrits sous « Honoraires d'audit », « Honoraires pour services liés à l'audit » et « Honoraires pour services fiscaux ». Les autres honoraires consistent principalement en frais de traduction des états financiers ainsi qu'en frais liés à des séminaires de mise à jour technique.
- 5) Le montant total des honoraires versés à Deloitte & Touche s.r.l., sans égard à la participation proportionnelle de la Société dans ses coentreprises et les autres entités dans lesquelles elle a investi, a totalisé 6 561 300 \$ en 2010 et 6 591 800 \$ en 2009.

13. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans la présente notice annuelle faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions ou des projections de la Société ou de la direction pour l'avenir peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes tels que « anticiper », « s'attendre à », « croire », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, de par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera.

De nombreux facteurs et de nombreuses hypothèses peuvent influencer sur la concrétisation des projections de la Société, y compris, notamment, le rendement du projet, les dépassements de coûts, le rendement des partenaires en coentreprises, la capacité d'attirer et de retenir du personnel compétent, les sous-traitants et les fournisseurs, les conditions économiques et politiques et d'autres facteurs hors de son contrôle. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précèdent n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement à la section « Risques et incertitudes » et à la section « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du plus récent rapport de gestion déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur le site SEDAR (www.sedar.com).

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 4 mars 2011, date à laquelle le conseil d'administration de la Société a approuvé le présent document, et peuvent être modifiées après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser ces énoncés prospectifs, sauf si la loi ou les règlements applicables l'exigent.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

De plus amples renseignements, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants et les prêts consentis à ceux-ci et les principaux porteurs de titres de la Société et de titres dont l'émission est autorisée en vertu de programmes de rémunération à base de titres de participation, sont, s'il y a lieu, contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2010 qui porte sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 5 mai 2011.

Pour obtenir des renseignements financiers supplémentaires, y compris les états financiers comparatifs du dernier exercice financier complet de la Société, se reporter au plus récent rapport financier de la Société.

Des copies papier de la présente notice annuelle, de la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et des plus récents rapports annuel et financier sont disponibles sur demande auprès du vice-président et secrétaire de l'entreprise, Groupe SNC-Lavalin inc., bureau 1500, 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3 et sur le site Web des ACVM au www.sedar.com. Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Web de SNC-Lavalin au www.snclavalin.com et sur le site Web des ACVM au www.sedar.com.

* * * * *

SUPPLÉMENT A

Mandat du comité d'audit

1. COMPOSITION

Le comité d'audit est entièrement composé d'administrateurs « indépendants » (au sens où ce terme est défini à l'onglet 3 Section 1 ci-dessus). De plus, la personne, ou une personne ayant un membre de sa famille immédiate, qui appartient ou a appartenu au même groupe qu'un auditeur interne, ancien ou actuel, ou qu'un auditeur indépendant, ancien ou actuel, de la Société ou qui est un associé ou un employé de l'un d'eux ne peut pas agir à titre de membre du comité d'audit, à moins que trois (3) ans ne se soient écoulés depuis la fin de la relation de cette personne avec l'auditeur interne ou l'auditeur indépendant ou de la relation en matière d'audit. C'est au conseil qu'il incombe de déterminer si un administrateur devant être nommé membre du comité satisfait à ces critères d'indépendance.

De plus, chacun des membres du comité d'audit doit posséder des compétences financières ou doit acquérir de telles compétences dans un délai raisonnable après sa nomination au comité d'audit (sous réserve, toutefois, dans ce dernier cas, que le conseil d'administration détermine que le manque initial de compétences financières de ce membre du comité d'audit n'entravera pas de façon importante la capacité du comité d'agir de manière indépendante ni de remplir son mandat). Un particulier possède des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers présentant des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité généralement comparables à ceux des points qui peuvent vraisemblablement être soulevés dans les états financiers de la Société. C'est au conseil qu'il incombe de déterminer si un administrateur devant être nommé membre du comité satisfait à ces critères de compétence financière.

Le mandat du président du comité d'audit est réévalué tous les trois (3) ans par le comité de régie d'entreprise, la première réévaluation devant avoir eu lieu en 2005; si on le souhaite, un nouveau président du comité d'audit sera recommandé par le comité de régie d'entreprise et mandaté par le conseil.

2. MANDAT

Le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

Responsabilité principale

- a) superviser la présentation de l'information, financière ou autre, de la Société ainsi que l'application de sa politique de communication de l'information (incluse dans le manuel à l'onglet 3), comme il est décrit plus en détail ci-dessous, en parfaite conformité avec l'ensemble des exigences juridiques et réglementaires pertinentes;

Présentation de l'information financière

- b) examiner les états financiers trimestriels non audités de la Société, ses états financiers annuels audités et les communiqués de presse qui s'y rapportent, et en recommander l'approbation par le conseil;
- c) examiner avant publication le rapport de gestion de la Société en accordant une attention particulière à la présentation de questions inhabituelles ou délicates comme les opérations avec apparentés, les événements non récurrents importants, les risques importants, les modifications de conventions comptables, les estimations ou les réserves, de même que tout écart important entre les périodes de déclaration comparatives;
- d) examiner l'ensemble de l'information financière devant être incluse dans les notices annuelles, les rapports annuels, les circulaires de sollicitation de procurations de la direction, les prospectus, d'autres notices d'offre et d'autres documents qui comprennent des renseignements financiers de même nature exigeant l'approbation du conseil d'administration avant leur divulgation publique ou leur dépôt auprès des autorités réglementaires;

- e) examiner la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard des états financiers signée par la haute direction et devant être adjointe à tout document publié;

Conventions comptables

- f) passer en revue les conventions comptables utilisées aux fins de la préparation des états financiers de la Société et en assurer la pertinence, notamment en examinant annuellement les principaux traitements et conventions comptables propres à la Société, et évaluer toute modification proposée de ces conventions;

Risques et incertitudes

- g) examiner tout litige, toute réclamation ou toute autre éventualité, y compris des avis de cotisation fiscale, qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société ou sur sa performance financière, et faire en sorte qu'ils fassent l'objet d'une divulgation appropriée;

Contrôles et écarts par rapport aux contrôles

- h) surveiller la qualité et l'intégrité des contrôles internes de la Société, des contrôles et procédures de divulgation et des systèmes d'information de gestion, en mettant particulièrement l'accent sur les contrôles comptables et financiers; recommander des modifications au besoin et superviser la présentation des rapports de la direction sur les contrôles internes et sur les contrôles et procédures de divulgation;

Relations avec l'auditeur indépendant

- i) évaluer de façon officielle la reconduction du mandat de l'auditeur indépendant ou le changement de celui-ci et examiner toutes les questions relatives à un changement d'auditeur indépendant, notamment tout différend entre la Société et l'auditeur relativement à l'opinion de ce dernier ou à une réserve nuanciant cette opinion, ou encore relativement à un commentaire exprimé par l'auditeur;
- j) recommander au conseil d'administration un cabinet d'auditeur indépendant, dont le comité aura établi l'indépendance, pour approbation par les actionnaires de la Société; examiner et approuver les modalités de sa mission; examiner et approuver ses honoraires, l'étendue et le calendrier de ses examens des états financiers trimestriels non audités et de sa mission d'audit annuelle;

Le comité doit aussi se tenir au courant de certains **services liés à l'audit** et **services fiscaux** (dont la liste paraît au paragraphe ii) ci-dessous), dont la prestation sera assurée par l'auditeur indépendant, et des coûts qui y sont rattachés, et approuver au préalable ces services et ces coûts, cette approbation préalable pouvant être donnée par un membre désigné « indépendant » (au sens où ce terme est défini à l'onglet 3 section 1 ci-dessus) du comité; évaluer l'incidence, s'il y a lieu, de la prestation de ces **services liés à l'audit** et de ces **services fiscaux** sur l'indépendance de l'auditeur indépendant; déterminer le financement approprié pour le paiement de la rémunération de l'auditeur indépendant. Dans le cas d'une approbation préalable de ces services par un membre désigné « indépendant » du comité, cette approbation doit être soumise au comité dès sa première réunion prévue au calendrier suivant cette approbation.

Plus particulièrement, l'auditeur indépendant :

- i) fournira les **services d'audit** précis suivants :
- examen des états financiers consolidés annuels de la Société;
 - examen des états financiers annuels de certains groupes ou entités apparentés (comme Expertech Network Installation Inc., The Equinox Indemnity Co. Ltd., In Transit British Columbia GP Ltd., Okanagan Lake Concession Limited, S.A. SNC-Lavalin Europe N.V.,

SNC-Lavalin Nucléaire inc., SNC-Lavalin PAE Inc., SNC-Lavalin SAS, SNC Technologies Inc., 407 International Inc.);

- examen des états financiers consolidés trimestriels de la Société;
 - examen de la notice annuelle, du rapport de gestion, de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents que la Société doit déposer sur une base annuelle ou trimestrielle;
 - examen des prospectus de la Société ou d'autres documents financiers et délivrance des consentements, lettres d'accord présumé ou autres lettres requises aux parties intéressées; et
 - recherches et consultations comptables à l'égard de l'application des principes comptables généralement reconnus (« **PCGR** »);
- ii)** pourra, sur approbation préalable du comité, cette approbation préalable pouvant être donnée par un membre désigné « indépendant » du comité (dans la mesure, toutefois, où toute approbation préalable donnée par un membre désigné « indépendant » du comité est présentée au comité dès sa première réunion prévue au calendrier suivant cette approbation), fournir les **services liés à l'audit** et les **services fiscaux** suivants et d'autres services semblables qui ne sont pas incompatibles, par nature, avec le maintien de son indépendance professionnelle :
- examen des états financiers annuels des régimes de retraite des employés;
 - préparation de rapports spéciaux à l'intention de tiers requis pour assurer le respect de diverses obligations contractuelles ou autres de la Société ou de l'une ou l'autre de ses unités d'exploitation;
 - audit particulier des procédures de contrôle;
 - services de contrôle préalable visant à assister la direction dans le contexte de décisions d'investissement ou de désinvestissement;
 - services d'audit à la pièce visant à soutenir le travail de l'auditeur interne, au besoin;
 - services-conseils en vue de la conformité au projet de loi n° 198 (*Loi mettant en œuvre certaines mesures budgétaires et d'autres initiatives du gouvernement – Ontario 2002*);
 - services de traduction relativement à l'information financière et aux dépôts réglementaires auxquels il est fait référence au paragraphe j)i) ci-dessus;
 - préparation ou examen des déclarations de revenus ou autres déclarations fiscales des unités d'exploitation de la Société au pays ou à l'étranger;
 - services de consultation relatifs à l'observation des règles fiscales ou à la planification fiscale auprès des autorités du pays ou à l'étranger, qu'il s'agisse d'impôts fédéraux, provinciaux ou d'État ou de taxe sur le capital; stratégies de financement fiscal international, de structuration ou de rapatriement; stratégies d'utilisation des pertes; conseils relatifs aux dépenses de recherche et de développement;
 - consultations à l'égard du risque et de l'évaluation en matière d'établissement des prix de cession interne;
 - examen des régimes de rémunération des dirigeants, notamment les régimes de retraite, d'options sur actions et de rémunération différée;

- examen de la conformité et planification en matière d'impôts des employés affectés à l'étranger, y compris les services de préparation des déclarations de revenus s'y rapportant;
- conseils fiscaux pour les bureaux à l'étranger à l'égard des projets fiscaux internationaux et coordination de ceux-ci;
- discussions à l'égard des récents développements en matière de fiscalité et réponse aux questions fiscales à mesure qu'elles se présentent;
- soutien à l'égard des contrôles des autorités fiscales; et
- conseils en matière de taxe d'utilisation.

iii) n'aura **pas le droit** de fournir les **services non liés à l'audit** suivants, qui sont incompatibles avec la préservation de son indépendance professionnelle :

- services de tenue de livres et de comptabilité;
- services d'audit interne (à l'exception de services, éléments ou programmes à la pièce non récurrents);
- services d'expertise et de soutien juridique (à l'exception de certaines enquêtes spéciales ou de juricomptabilité);
- services de technologie de l'information liée aux systèmes financiers;
- services d'actuariat (à l'exception d'examens particuliers exécutés dans un contexte autre que financier);
- services d'évaluation (à l'exception de services rendus à des fins autres que financières, par exemple l'établissement des prix de cession interne et d'autres fins strictement fiscales ou dans d'autres circonstances limitées);
- services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
- fonctions de direction; et
- services liés aux ressources humaines (à l'exception des services de planification fiscale et des services de conformité).

- k)** établir, avec l'auditeur indépendant, les attentes du comité à son égard (y compris le fait qu'il relève directement du comité et est redevable au conseil d'administration et au comité en tant que représentants des actionnaires de la Société) et exécuter un examen annuel du mandat, de l'organisation, de la dotation en personnel, de l'indépendance, du rendement et de l'efficacité de l'auditeur indépendant;
- l)** passer en revue avec l'auditeur indépendant le contenu du rapport d'audit annuel et examiner toute recommandation importante formulée par l'auditeur indépendant visant à renforcer les contrôles internes de la Société;
- m)** examiner les résultats de l'audit indépendant, tout problème important survenu pendant la mission d'audit ainsi que le contenu de toute lettre à la direction adressée par l'auditeur indépendant à la Société, de même que la réponse de la direction à une telle lettre;

- n) examiner toute question importante restée en suspens entre la direction et l'auditeur indépendant qui pourrait avoir une incidence sur la présentation de l'information financière ou sur les contrôles internes de la Société;
- o) passer en revue et approuver les politiques d'embauche de la Société en ce qui a trait aux associés, employés et anciens associés et employés de l'auditeur indépendant actuel et antérieur de la Société;
- p) vérifier avec régularité le respect des exigences applicables à la rotation des associés applicables de l'auditeur indépendant;
- q) confirmer que l'auditeur indépendant fait état de ses activités directement au comité;
- r) superviser les travaux de l'auditeur indépendant engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société, dont la résolution de désaccords entre la direction et l'auditeur indépendant au sujet de l'information financière;

Relations avec l'auditeur interne

- s) établir, avec l'auditeur interne, les attentes du comité à son endroit;
- t) passer annuellement en revue le rapport sur la fonction d'audit interne portant sur le mandat, l'organisation, la dotation en personnel, l'indépendance, le rendement et l'efficacité des services d'audit interne; obtenir, approuver et surveiller l'exécution de la stratégie d'audit interne annuel, y compris les mesures de gestion des risques proposées par l'auditeur interne; obtenir des assurances relativement à la conformité aux normes professionnelles de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), aux exigences de l'Institut des vérificateurs internes (IVI) et des autres autorités réglementaires, et recueillir les recommandations de la direction et de l'auditeur interne;
- u) examiner les constatations et les recommandations importantes faites par l'auditeur interne et les mesures prises par la direction à leur égard;

Autres responsabilités

- v) aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires relatives aux conventions comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Société;
- w) maintenir une voie de communication directe avec le chef des affaires financières, le vice-président, audit interne et l'auditeur indépendant, surveiller l'étendue et le coût de leurs activités d'audit et évaluer leur rendement;
- x) passer en revue la politique de communication de l'information de la Société (incluse dans ce manuel à l'onglet 19) et en recommander l'approbation par le conseil; cette politique traite de la présentation, aux actionnaires de la Société, aux commissions des valeurs mobilières, à la Bourse de Toronto, aux analystes financiers, aux courtiers en valeurs mobilières et au grand public, des résultats financiers, des déclarations de dividendes et des renseignements sur les changements importants; passer périodiquement cette politique en revue pour confirmer sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires applicables et formuler des recommandations à l'intention du conseil quant aux modifications requises;
- y) surveiller l'application des procédures établies par le comité pour i) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions d'audit et ii) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit; passer périodiquement en revue le libellé de ces procédures et formuler des recommandations à l'intention du conseil quant aux modifications nécessaires;

- z)** surveiller l'application du plan de sécurité et de relève en cas de sinistre de la Société; revoir périodiquement ce plan et formuler à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire;
- aa)** obtenir chaque année du vice-président, Risques et assurances de SNC-Lavalin un rapport sur la compagnie d'assurance captive de la Société, étudier ce rapport et formuler à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire;
- bb)** sans limiter la portée des dispositions énoncées au paragraphe 3(e) de l'onglet 4 de ce manuel, engager des avocats indépendants et les autres conseillers que le comité juge nécessaires à l'exécution de ses fonctions, établir et verser les honoraires de ces conseillers qu'emploie le comité; et
- cc)** à la demande du conseil, obtenir des rapports sur tout autre sujet découlant de ce qui précède et étudier ces rapports, qu'ils portent sur la Société, sur l'une de ses filiales ou sur toute autre entité dans laquelle la Société détient une participation importante.

3. ORGANISATION ET PROCÉDURES

- a)** Le comité se réunit régulièrement, au moins quatre (4) fois par année, et à tout autre moment à la demande du président du comité. Le chef des affaires financières, le vice-président, audit interne, l'auditeur indépendant ou tout autre membre du comité peut demander la tenue d'une réunion du comité. À chacune des réunions prévues du comité, le président du comité tient une séance à huis clos avec les administrateurs externes (non membres de la direction).
- b)** Le président du conseil et le président du comité, avec l'accord du chef des affaires financières et du vice-président, audit interne, dressent l'ordre du jour, après quoi cet ordre du jour lequel circule parmi les membres du comité et tous les autres membres du conseil.
- c)** Le chef des affaires financières a un accès direct au comité et reçoit les avis de convocation à toutes les réunions du comité, sauf aux séances privées, et y assiste.
- d)** L'auditeur indépendant et le vice-président, audit interne, reçoivent l'avis de convocation à toutes les réunions du comité, sauf aux séances privées, et sont invités à y assister.
- e)** L'auditeur indépendant et un ou plusieurs représentants de la haute direction se réunissent avec le comité, en séances privées, au moins quatre (4) fois par année.
- f)** Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur indépendant et peut également communiquer directement avec tout employé de la Société et avec le vice-président, audit interne, s'il le juge nécessaire.
- g)** Les membres du comité se réunissent, au moins une fois par année, avec le chef des affaires financières afin de rehausser le niveau de leurs compétences financières à l'égard des états financiers de la Société.
- h)** Le comité évalue, une fois par année, son propre rendement, établit les ordres du jour des prochaines réunions (dont une copie est fournie à tous les membres du conseil) et fait des recommandations au conseil lorsque les circonstances l'exigent.
- i)** Le comité revoit, une fois par année, son propre mandat afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, et fait des recommandations au comité de régie d'entreprise, au besoin.

* * * * *

ANNEXE A
(au mandat du comité d’audit de la Société)

Politique en matière d’embauche de salariés et d’anciens salariés
de l’auditeur indépendant actuel et ancien de la Société

La Société et ses filiales ne retiennent pas les services de toute personne à titre de dirigeant, de salarié ou de consultant qui est en mesure d’influencer la préparation des états financiers de la Société si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate fait partie de l’équipe de mission de tout cabinet agissant à titre d’auditeur indépendant de la Société ou de l’une quelconque de ses filiales.

La même interdiction s’applique à l’égard de toute personne si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate a fait partie auparavant de l’équipe de mission d’un cabinet agissant ou ayant agi à ce titre, sauf si une période d’au moins un (1) an s’est écoulée depuis la date du dernier dépôt, auprès d’une autorité de réglementation, des états financiers audités par l’équipe de mission.

* * * * *

ANNEXE B

(au mandat du comité de vérification de la Société)

Définition d'« indépendance »

Afin de vérifier si un administrateur est « indépendant », le conseil applique les critères réglementaires pertinents (voir ci-dessous). À ces critères, le conseil a rajouté une exigence additionnelle interdisant que plus de deux de ses administrateurs siègent au conseil d'une même entité externe. Ces critères d'« indépendance » figurent dans le mandat du conseil d'administration, présenté au supplément D de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société de 2007 et qui peut aussi être consulté sur le site Web de la Société (www.snclavalin.com) sous « À propos de SNC-Lavalin » / « Régie d'entreprise » (à www.snclavalin.com/regent); une version imprimée du mandat du conseil peut également être obtenue sur demande auprès du secrétaire de la Société.

Critères réglementaires d'« indépendance »

- 1) Un membre du conseil ou du comité de vérification est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société.
- 2) Pour l'application du paragraphe 1), une « **relation importante** » s'entend d'une relation dont le conseil d'administration de la Société pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement du membre.
- 3) Malgré le paragraphe 2), les personnes physiques suivantes sont considérées comme ayant une relation importante avec la Société :
 - a) une personne physique qui est ou a été au cours des trois (3) dernières années membre de la haute direction ou salarié de la Société;
 - b) une personne physique dont un membre de la famille immédiate est ou a été au cours des trois (3) dernières années membre de la haute direction de la Société;
 - c) une personne physique qui, à l'égard de la société qui est le vérificateur interne ou externe de la Société, remplit l'une des conditions suivantes :
 - i) elle est un associé;
 - ii) elle est un salarié; ou
 - iii) elle a été un associé ou un salarié au cours des trois (3) dernières années et a participé personnellement à la vérification de la Société durant cette période;
 - d) une personne physique dont le conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non qui, à l'égard de la société qui est le vérificateur interne ou externe de la Société, remplit l'une des conditions suivantes :
 - i) il est un associé;
 - ii) il est un salarié qui participe aux activités de vérification, de certification ou de conformité fiscale, mais non de planification fiscale; ou
 - iii) il a été un associé ou un salarié au cours des trois (3) dernières années et a participé personnellement à la vérification de la Société durant cette période;

- e) une personne physique qui est ou a été, ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été, membre de la haute direction d'une entité au cours des trois (3) dernières années, si l'un des membres de la haute direction actuels de la Société fait partie ou a fait partie durant cette période du comité de rémunération de l'entité; et
 - f) une personne physique qui a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate de celui-ci agissant à titre de membre de la haute direction de la Société a reçu plus de 75 000 \$ par an comme rémunération directe de la Société sur une période de douze (12) mois au cours des trois (3) dernières années.
- 4) Malgré le paragraphe 3), une personne physique n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec la Société du seul fait :
- a) qu'elle ait eu une relation correspondant à la définition donnée au paragraphe 3) si cette relation a pris fin avant le 30 mars 2004; ou
 - b) qu'elle ait eu une relation correspondant à la définition donnée au paragraphe 3) en vertu du paragraphe 8) si cette relation a pris fin avant le 30 juin 2005.
- 5) Pour l'application des sous-paragraphes c) et d) du paragraphe 3), un associé ne comprend pas un associé à revenu fixe n'ayant pas d'autres droits dans la société qui est vérificateur interne ou externe que celui de recevoir des montants fixes à titre de rémunération, y compris des rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de cette société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.
- 6) Pour l'application du sous-paragraphe f) du paragraphe 3), la rémunération directe ne comprend pas les éléments suivants :
- a) la rémunération gagnée à titre de membre du conseil d'administration de la Société ou d'un comité du conseil d'administration; et
 - b) la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de la Société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.
- 7) Malgré le paragraphe 3), une personne n'est pas considérée comme ayant une relation importante avec la Société uniquement pour les motifs suivants :
- a) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci a rempli antérieurement les fonctions de chef de la direction par intérim; ou
 - b) elle ou un membre de la famille immédiate de celle-ci remplit ou a rempli antérieurement à temps partiel les fonctions de président ou de vice-président du conseil d'administration de la Société ou d'un comité du conseil d'administration.
- 8) Pour l'application des critères ci-dessus, qui servent à la détermination du caractère d'« indépendance » d'un particulier, « la Société » comprend ses filiales et sa société mère.

Critères réglementaires d'indépendance supplémentaires applicables aux membres du comité de vérification

- 1) Malgré l'application des critères d'indépendance ci-dessus, est considérée comme ayant une relation importante avec la Société la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes :
- a) elle accepte, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires de la Société ou d'une filiale de la Société, à l'exception de la

rémunération reçue à titre de membre du conseil d'administration de la Société ou d'un comité du conseil d'administration, ou à titre de président ou de vice-président à temps partiel du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration; ou

- b) elle est membre du même groupe que la Société ou que l'une de ses filiales.
- 2) Pour l'application du paragraphe 1), l'acceptation indirecte, par une personne d'honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires comprend l'acceptation d'une rémunération :
- a) par son conjoint, son enfant mineur ou l'enfant mineur de son conjoint, ou encore par son enfant ou l'enfant de son conjoint qui partage sa résidence, qu'il soit mineur ou non; ou
 - b) par une entité qui fournit des services comptables, de consultation, juridiques, de financement ou de conseil financier à la Société ou à une filiale de la Société et dont elle est associé, membre, membre de la direction, par exemple un directeur général occupant un poste comparable, ou encore membre de la haute direction, à l'exception des commanditaires, des associés non directeurs et des personnes qui occupent des postes analogues, pour autant que, dans chaque cas, ils n'aient pas de rôle actif dans la prestation de services à l'entité.
- 3) Pour l'application du paragraphe 1), les honoraires ne comprennent pas la réception de montants fixes à titre de rémunération dans le cadre d'un plan de retraite, y compris les rémunérations différées, pour des services antérieurs auprès de la Société, si la rémunération n'est subordonnée d'aucune façon à la continuation des services.

* * * * *